

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL - SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE SESSION 2020

1. PRESENTATION

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats de l'examen professionnel de secrétaire administratif de l'éducation nationale de classe exceptionnelle, ainsi que celle des formateurs préparant aux épreuves de ce concours.

- Le calendrier
 - Examen des dossiers RAEP par le jury : le 31 janvier 2020
 - Epreuve(s) orale(s) d'admission : mercredi 4 et jeudi 5 mars 2020
- Composition du jury
 - Bertrand Leloup : Directeur Administratif de l'INSPE (Université de Rouen), Président du jury
 - Estelle Lemaille : Cheffe du bureau des affaires financières et domaniales, Rectorat de Rouen.
 - Jérôme Florentin : Principal du Collège Pierre Brossolette, Brionne (27)

2. LES DONNEES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts	7
Nombre de candidats inscrits	28
Nombre de dossiers RAEP reçus	21
Nombre de candidats admissibles	16
Nombre de candidats présents à l'admission	15
Nombre de candidats admis	7

Dossier RAEP	Epreuve(s) orale(s)
Seuil d'admissibilité :	Seuil d'admission :
Note minimale : 4,50	Note minimale : 7
Note maximale : 15,33	Note maximale : 18

3. DOSSIER RAEP : ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité consiste en la réalisation par les candidats d'un dossier RAEP. Au travers de ce dossier, il est attendu du candidat qu'il démontre sa capacité à assurer les missions d'un cadre intermédiaire de la fonction publique.

Trop de candidats se contentent d'un simple déroulé de carrière et d'une longue énumération (souvent ennuyeuse) qui relèvent plus de la fiche de poste que d'un dossier RAEP. Ce dernier doit être un moyen pour le jury de constater que le candidat a capitalisé des compétences et connaissances qu'il saura réinvestir sur des postes avec de plus grandes responsabilités.

Le jury a souhaité valoriser dans les dossiers :

- La diversité des formations suivies et, en particulier, celles qui dépassent le simple cadre de l'adaptation au poste. (Premiers secours, Connaissance de la fonction publique...)
- Les parcours de carrière diversifiés lorsqu'ils ne sont pas subis : Affectation dans différents types de structures (EPL, Université, Rectorat/DSDEN), une éventuelle expérience dans le secteur privé, affectations sur des postes relevant de plusieurs domaines d'activités (Financier, RH, juridique...)
- Les rapports d'activité faisant apparaître une capacité à réinvestir ses compétences et connaissances sur de nouvelles missions et mettent en valeur les motivations du candidat.

Le jury souhaite rappeler aux candidats la possibilité de joindre un document illustrant leur travail. Cette possibilité est rarement exploitée et lorsqu'un document est présent, il n'est que rarement pertinent. Celui-ci doit mettre en valeur la capacité du candidat à s'approprier une problématique pour y apporter une solution pertinente.

Sur la forme, le jury souhaite rappeler la nécessité de soigner la présentation du dossier. Les candidats doivent avoir à l'esprit que tous les dossiers sont lus sur un temps réduit. Dans ce contexte, plusieurs astuces permettent de rendre un dossier plus facilement lisible et donc de le valoriser (paragraphes aérés, phrases concises et précises etc...)

Enfin, l'ensemble des candidats est bien préparé à cette épreuve, ce qui est plutôt positif. L'effet négatif est que le rapport d'activité est très stéréotypé. Or, le jury souhaite également se faire une idée de la personnalité du candidat à travers le dossier. Il est donc conseillé aux futurs candidats de ne pas oublier qu'il n'y a pas de recette magique pour réaliser un bon dossier et que celui-ci doit rester le reflet d'une démarche personnelle. Cependant, il est nécessaire de rester vigilant à ne pas tomber dans l'excès inverse. Le jury a, par exemple, écarté un dossier dont les tournures de phrases pour le moins fantaisistes n'étaient pas adaptées à un contexte professionnel.

4. EPREUVE ORALE : ADMISSION

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a une durée de 25 minutes :

- 5 minutes consacrées à la présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations.
- 20 minutes d'entretien pour :
 - Revenir sur le parcours du candidat et ses motivations.
 - Tester sa capacité à l'encadrement soit par des mises en situation, soit en exploitant une ou des situations rencontrées dans son parcours professionnel
 - Vérifier ses connaissances sur son environnement de travail proche et, de façon plus large, sur la fonction publique en général.

Un seul jury a été constitué pour réaliser les entretiens. Les membres du jury exercent dans les différentes structures dont sont issus les candidats : services déconcentrés, EPLE, enseignement supérieur. Cela a donc permis à chaque candidat d'être interrogé par des collègues ayant une connaissance de leur environnement de travail.

Les observations et recommandations du jury

Dans l'ensemble, les candidats démontrent une maîtrise satisfaisante de leur environnement de travail proche mais le jury est particulièrement surpris de leur manque d'ouverture au-delà de ce périmètre. Beaucoup sont incapables de répondre à des questions qui dépassent le cadre de leur service voire de leur poste. Cela est d'autant plus inquiétant lorsque ces candidats annoncent qu'ils passent également les concours permettant de devenir attaché.

Il est important, dans le cadre de la préparation à cet examen, d'avoir une vision globale de l'activité de nos ministères dans toutes leurs composantes : services administratifs, EPLE, université... Il ne s'agit pas d'avoir des connaissances encyclopédiques sur chaque aspect mais a minima de connaître, par exemple :

- Le rôle d'un adjoint-gestionnaire en EPLE ou les compétences d'un conseil d'administration
- Comment est désigné le Président d'une université
- Les missions d'une DSDEN

D'une manière plus générale, les candidats doivent se constituer une culture générale minimum sur la fonction publique (peu sont capables d'expliquer le rôle du Préfet) et suivre l'actualité de la fonction publique en établissant un lien avec leurs missions quotidiennes. Il est étonnant que des collègues exerçant en service RH n'aient rien à dire sur la loi de transformation de la fonction publique qui aura pourtant un impact sur leurs missions quotidiennes.

Cela reflète une incapacité plus générale des candidats à prendre du recul. Ce concours étant l'accès au dernier grade du corps, le jury considère qu'ils doivent avoir

conscience des enjeux directs et indirects de leurs missions par rapport à l'administration dans laquelle ils évoluent et par rapport à l'actualité.

Enfin, le jury rappelle qu'accéder à la classe exceptionnelle ou devenir attaché n'est pas une fin en soi. Il déplore que les candidats ne se projettent pas suffisamment sur de futures fonctions et la façon dont ils devront les exercer. Notamment, pour les candidats qui n'ont jamais assuré de fonctions d'encadrement, ceux-ci doivent démontrer leur capacité à réagir avec bon sens face aux problèmes rencontrés par un manager avec ses équipes. C'est l'objectif des mises en situation à partir de cas réels proposés par le jury.

Les candidats doivent également travailler sur leurs motivations et la façon dont ils se projettent sur de futures missions. Le jury fait parfois face à des réponses creuses qui n'ont que peu d'intérêts telles que le souhait d'«avoir plus de responsabilités» sans pouvoir expliquer ce que cela signifie pour eux. Le plus déroutant étant la volonté fortement affirmée chez certains collègues de devenir adjoint-gestionnaire en n'ayant jamais fait la démarche de faire une demande de mutation sur ce type de poste accessible avec leur statut actuel.